CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E185467** **VALABLE JUSQU'AU** **20/09/2025**

ÉDITÉ LE **15/05/2025**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/2016
Forme juridique : SARL

Capital : 100 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANTERRE

Siret : **818 593 071 00033**
Code NACE : 4333Z
Numéro caisse de congés payés : 2141885

Assurance Responsabilité Travaux :
ALLIANZ IARD 62931275

Assurance Responsabilité Civile :
ALLIANZ IARD 62909190

Situation fiscale et sociale : A jour au 03/07/2024

Raison sociale : **MP RENOV**

1 CHEMIN DU CHENE ROND
91570 BIEVRES

Téléphone : 06 65 43 95 49 **Fax :**
Portable : 07 60 57 34 47

Site Internet :
E-mail : e.schneider@mp-renov.fr

Responsabilité légale :
MP GROUP (818 250 664) / MIHOUB LYESS GÉRANT

Effectif moyen : 11 **Tranche de classification :** EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² (Technicité courante) Mention RGE	28/09/2021
9112	Agencement (Technicité confirmée) Mention RGE	13/05/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	28/09/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	28/09/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	13/05/2025
o Isolation des combles perdus	13/05/2025
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	13/05/2025

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT
Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT
AGENCE DE LIEUSAINT
CARRE HAUSSMANN II
10/12 ALLEE DE LA CONNAISSANCE
77127 LIEUSAINT

Version 01-2024

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.